

Compte rendu du Conseil Municipal

L'an Deux mille vingt-trois, le treize juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Louvignies-Quesnoy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain MICHAUX, Maire.

Présents : Mme PLOUCHART, Mrs BISIAUX, BLOMME, BRUYERE, DRUESNE, LAGNY, MICHAUX, PETIT, TONDEUR et TRIPIANA

Absent ayant donné procuration : Mme BOUTTEAUX donne procuration à Mme PLOUCHART
M BLOMME donne procuration à M DRUESNE
Mme TONDEUR donne procuration à M MICHAUX

Absent excusé : Mme PROCUREUR et M MARIEZ

Secrétaire : Mme PLOUCHART Marie-Andrée

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 13
Date de convocation : 06/07/2023

La séance est ouverte à 19h00.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Le compte rendu du Conseil municipal du 09 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 13

VALIDATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PAYS DE MORMAL AU SIAVED

Considérant que la collecte et le traitement des déchets est une compétence obligatoire de la communauté de communes du Pays de Mormal,

Considérant que le Syndicat inter arrondissement de Valorisation et d'élimination des déchets (ci-après « SIAVED ») est un syndicat mixte dit « fermé », régi par les dispositions des articles L.5711-1 et suivants du CGCT, qui fonctionne « à la carte » conformément aux dispositions de l'article L. 5212-16 du CGCT. Conformément à ses statuts, dans leur version approuvée par arrêté préfectoral du 29 décembre 2022, il est notamment habilité à exercer les compétences suivantes :

Compétence obligatoire : traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés.

- Les opérations de transport, transfert, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des déchets et matériaux réutilisables ou de l'énergie ;
- Les opérations de gestion de la fonction tri-conditionnement des emballages et papiers issus des collectes sélectives comprenant notamment la construction et la gestion d'un centre tri avec extension des consignes de tri, les opérations de transport, de transit ou de regroupement, les refus de tri issu des opérations de tri et les quais de transfert ;
- L'exploitation, les travaux d'investissement, l'entretien courant et le gros entretien d'installations de traitement et de valorisation énergétique des déchets ;
- La création et la gestion intégrale des déchèteries ;
- La création et la gestion de recycleries [...]
- La création et l'exploitation des réseaux de chaleur ou de froid issus de l'énergie produite par les Centres de Valorisation Energétique dont l'exploitation relève exclusivement du traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Compétence optionnelle : collecte des déchets ménagers et assimilés réalisée de la manière suivante :

- La collecte en porte à porte ;
- Les points d'apport volontaire (y compris les colonnes enterrées) ;
- La prévention ;

- Le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- Le réemploi.

Après lecture de tous les documents que les membres du conseil ont eu en leur possession, ils procèdent au vote.

Abstention : 1 (M Cavallie) Opposition : 0 Pour : 12

HEURES COMPLEMENTAIRES DES AGENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que des heures complémentaires sont nécessaires pour les agents technique contractuels à temps non complet.

Les agents à temps non complet peuvent être amenés à effectuer les heures dites complémentaires en plus de leurs temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du maire.

Le nombre d'heures complémentaires effectués par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine.

Les heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 13

BAIL RURAL AU PROFIT DE M HAUTCOEUR POUR LES PARCELLES A1282 ET A1999

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de M Hervé DUPONT, qui quitte l'EARL du Moulin Motte, Chaussée Brunehaut 59218 POIX DU NORD, pour transférer le bail rural pour les parcelles A1282 et A 1999 sur la commune de Louvignies-Quesnoy à M HAUTCOEUR Guillaume à compter du 01/01/2024.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 13

BAIL RURAL AU PROFIT DE M ETIENNE BLANCHARD SUCESSEUR DE MME DECHERF (EARL FERME DU PETIT GAYE)

M le Maire informe le Conseil que Mme DECHERF Nathalie va remettre son exploitation à M Etienne BLANCHARD (Ferme du petit Ghaye). Celui-ci demande donc qu'un bail lui soit consenti pour les parcelles A1111, A1113 et A1131 pour une surface totale de 01ha 29a 49ca dès que la cession sera faite.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 13

ACHATS DE 20 PLAQUES EN GRANIT ROSE POUR LES CAVURNES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que 2 devis ont été établis pour la fourniture de 20 plaques en granit rose pour poser sur les cavurnes afin que celles-ci soient toutes identiques. Les pompes funèbres Semaille proposent 4.518 € et les pompes funèbres Blairon 4.896 €. Les dimensions proposées par les pompes funèbres Semaille ne conviennent pas donc il est proposé de choisir les pompes funèbres Blairon.

Abstention : 0 Opposition : 1 Pour : 12

QUESTIONS DIVERSES

- L'accès à la pompe dédiée à la collecte d'eau pour les animaux de ferme est de plus en plus compliqué. Un parking voiture est souhaité. Il est proposé d'aller voir les riverains de cette rue, proposer un plan délimitant ce parking en abattant le moins d'arbres. « Des extérieurs » se servent en eau, il serait de bon aloi d'y mettre un système de clef sécurisée.

- Le repas des aînés aura lieu de la 22 octobre 2023 à la salle des fêtes.
- Pour le ralentisseur près de l'école maternelle, réponse de la demande de subvention pas avant septembre.
- Suite au décès de M Decourtelle, nous attendons la suite de la succession.
- Lecture de la lettre de remerciement de Mme Catherine DAUTREPPE pour l'aide apportée à son autonomie.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.

SIGNATURES

BISIAUX Ch.

BLOMME S.
Procuration M DRUESNE

BOUTTEAUX M.
Procuration Mme PLOUCHART

BRUYERE J.M

CAVALLIE F.

DRUESNE H.

LAGNY G.

MARIEZ Ch.
ABS

MICHAUX A.

PETIT O.

PLOUCHART M.A

PROCUREUR M.
ABS

TONDEUR M.J
Procuration M MICHAUX

TONDEUR R.

TRIPIANA E.